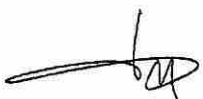



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE-COMTE		N° du rapport : 2- 14	
		Date : jeudi 24 septembre 2015	
Politique : Environnement et eau		Sous-Politique : Milieux naturels/paysages	
Composante :			
Programme : Protection de la biodiversité			
<b>Objet :</b>	<b>Classement du réseau de réserves naturelles régionales de cavités à chiroptères en Franche-Comté</b>		
<b>Exposé des motifs :</b>			
<p>Dans le cadre de son pouvoir réglementaire, la Région doit se prononcer sur les projets de création de nouvelles réserves naturelles régionales (RNR) ou de renouvellement d'agrément des réserves naturelles volontaires préexistantes.</p> <p>A ce titre, la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Cavités à Chiroptères (CPEPESC), en partenariat avec les propriétaires fonciers des sites, c'est-à-dire le Fonds de Dotation pour la Nature et les Chiroptères (FDNC) et les communes concernées, ont fait connaître, par courriers reçus le 31 janvier 2014, leur intention de solliciter le classement d'un réseau de grottes à chauves-souris.</p> <p>Tout à fait conforme aux enjeux et objectifs de la Trame Verte et Bleue (TVB) et de son Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), mais également de ceux de la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) de l'Etat, ce projet de réseau de RNR, en lien avec les deux Réserves Naturelles Nationales existant en Franche-Comté pour les cavités à chiroptères, permettra de protéger les sites et de prévenir le dérangement des chauves-souris, d'assurer les suivis scientifiques et d'animer des actions de sensibilisation à l'environnement.</p> <p>Si cinq sites sont proposés au classement en RNR dans le présent rapport, ce réseau de cavités à chiroptères, pourra à terme être composé de sept sites constituant ainsi un réseau fonctionnel et cohérent en termes de sauvegarde des chauves-souris sur le territoire régional et dont la gestion groupée permettra d'assurer la préservation des animaux sur l'ensemble de leur cycle biologique et une meilleure sensibilisation du public sur ces milieux fragiles.</p> <p>Les cinq premiers sites à chiroptères de ce réseau couvrent une surface totale de 48,44 hectares et sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grottes du Cirque à Gondenans-les-Moulins (25)</li> <li>- Gouffre du Creux à Pépé à Roset-Fluans (25),</li> <li>- Grotte de Beaumotte à Beaumotte-les-Pins (70),</li> <li>- Grotte de la Baume à Echenoz-la-Méline (70),</li> <li>- Grotte de la Baume Noire à Frétingney-et-Velloreille (70).</li> </ul> <p>Il est précisé que trois de ces cinq sites étaient précédemment des anciennes réserves naturelles volontaires et qu'il s'agit donc d'un renouvellement de classement : la grotte aux ours (une des grottes du cirque de Gondenans-les-Moulins) et les grottes de la Baume et de la Baume Noire en Haute-Saône.</p>			
<b>POINT FINANCIER SUR L'EXERCICE</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
AP ouvertes :	0,00 €	AE ouvertes :	0,00 €
AP individualisées et/ou affectées :	0,00 €	AE affectées :	0,00 €
<b>Propositions du rapport en AP :</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Proposition du rapport en AE :</b>	<b>0,00 €</b>
AP disponibles :	0,00 €	AE disponibles :	0,00 €
Fiche de procédure n° :	22.11	La PRESIDENTE,	
Délibération de référence :	BP 2015		
Propositions adoptées		Mme Dufay	
DECISION :		La PRESIDENTE,	
Résultat du vote : Unanimité des membres présents ou représentés		Mme Dufay	
Délibération n° :	Envoi Préfecture : mardi 29 septembre 2015	Imputation Budgétaire :	
15CP.346	Retour Préfecture : mardi 29 septembre 2015		
	Accusé de réception n° 025-232500017-20150924-lmc100000017410-DE		

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE-COMTE		N° du rapport : 2- 14	
		Date : jeudi 24 septembre 2015	
Politique : Environnement et eau		Sous-Politique : Milieux naturels/paysages	
Composante :			
Programme : Protection de la biodiversité			
<b>Objet :</b>	<b>Classement du réseau de réserves naturelles régionales de cavités à chiroptères en Franche-Comté</b>		
<p>Dans un second temps, sous réserve des consultations en cours, les deux autres sites qui pourraient venir compléter ce réseau de RNR sont : la Grotte à l'ours à Chenecey-Buillon (25) et le Trou et la rivière de la Baume à Chausseuans et Poligny (39).</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L 332-2-1 du Code de l'environnement applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le public a été informé par voie de presse et consulté, sur le site internet de la Région, sur ces cinq projets de classement.</p> <p>En application de la procédure de consultation prévue à l'article R332.31 du Code de l'Environnement, ces projets de classement ont reçu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'avis favorable de M. le Préfet de Région ;</li> <li>- les avis favorables du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, assortis de recommandations qui seront prises en considération dans le projet de plan de gestion du réseau de RNR ;</li> <li>- les avis favorables des Conseils départementaux du Doubs et de la Haute-Saône ;</li> <li>- les avis favorables des Communautés de Communes du Val Saint-Vitois, du Val Marnaysien, du Pays de Rougemont, de la Communauté d'Agglomération de Vesoul et de la Communauté de communes des Monts de Gy ;</li> <li>- les avis favorables des Conseils municipaux des Communes de Beaumotte-les-Pins, Roset-Fluans, Gondenans-les-Moulins, Echenoz-la-Méline et Frétigney-et-Velloreille ;</li> <li>- les accords des propriétaires (FDNC) et communes concernées, et des titulaires de droits réels.</li> </ul> <p>Ces espaces naturels, dont le descriptif est présenté en <b>annexe 6</b>, se composent de cavités abritant d'importantes populations de chauves-souris protégées, dont certaines de grand intérêt pour la Franche-Comté, telles que le Minioptère de Schreibers, le Grand Rhinolophe ou encore la Barbastelle d'Europe, constituant ainsi des réservoirs de colonisation pour les régions et pays limitrophes.</p> <p>La Franche-Comté est l'une des régions de France abritant le plus grand nombre d'espèces de chauves-souris, avec 28 espèces sur 34 recensées au niveau national. Ces mammifères, protégés par la loi, colonisent les grottes et les cavités souterraines comme gîtes de mise-bas ou d'hibernation. Certains sites peuvent abriter plusieurs milliers d'individus. Neuf des dix espèces de chauves-souris, en danger d'extinction ou vulnérables, sont observées dans les cavités concernées par ces projets de classements.</p> <p>Les milieux environnants de ces cavités, constituant des territoires de chasse pour ces espèces, vont de la pelouse sèche aux forêts et falaises, dont certaines sont d'intérêt patrimonial.</p>			
<b>POINT FINANCIER SUR L'EXERCICE</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
AP ouvertes :	0,00 €	AE ouvertes :	0,00 €
AP individualisées et/ou affectées :	0,00 €	AE affectées :	0,00 €
<b>Propositions du rapport en AP :</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Proposition du rapport en AE :</b>	<b>0,00 €</b>
AP disponibles :	0,00 €	AE disponibles :	0,00 €
Fiche de procédure n° :	22.11	La PRESIDENTE,  Mme Dufay La PRESIDENTE,  Mme Dufay	
Délibération de référence :	BP 2015		
Propositions adoptées			
DECISION :			
Résultat du vote : Unanimité des membres présents ou représentés			
Délibération n° :	Envoi Préfecture : mardi 29 septembre 2015	Imputation Budgétaire :	
15CP.346	Retour Préfecture : mardi 29 septembre 2015		
Accusé de réception n° 025-232500017-20150924-lmc100000017410-DE			

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE-COMTE		N° du rapport : 2- 14	
Politique : Environnement et eau		Date : jeudi 24 septembre 2015	
Sous-Politique : Milieux naturels/paysages			
Composante :			
Programme : Protection de la biodiversité			
<b>Objet :</b>	<b>Classement du réseau de réserves naturelles régionales de cavités à chiroptères en Franche-Comté</b>		
<p>Ces sites d'intérêt écologique reconnus nécessitent d'être gérés afin de préserver la quiétude et l'intégrité de ces cavités (et de leurs milieux environnants), contribuant à la valorisation d'une vitrine nationale.</p> <p>Il convient de préciser que, bien que le classement proposé dans une même délibération concerne plusieurs sites, un éventuel déclassement de l'un de ces sites, qui pourrait le cas échéant être demandé par l'un des propriétaires, n'aurait aucune conséquence sur le classement en RNR des autres sites.</p> <p>Dans ces conditions, il est proposé de classer les territoires de la Grotte de Beaumotte, du Gouffre du Creux à Pépé, de la Grotte aux ours et des Grottes du Cirque, de la Grotte de la Baume et de celle de la Baume Noire en Réserves Naturelles Régionales.</p> <p><b>Propositions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décider, dans les termes et selon les conditions du projet de décision présenté en <b>annexe 1</b>, le classement en Réserve Naturelle Régionale d'un territoire de 8,83 hectares situé sur la Commune de Beaumotte-les-Pin, dénommé « Grotte de Beaumotte » ;</li> <li>- Décider, dans les termes et selon les conditions du projet de décision présenté en <b>annexe 2</b>, le classement en Réserve Naturelle Régionale d'un territoire de 0,66 hectares situé sur la Commune de Roset-Fluans, dénommé « Gouffre du Creux à pépé » ;</li> <li>- Décider, dans les termes et selon les conditions du projet de décision présenté en <b>annexe 3</b>, le classement en Réserve Naturelle Régionale d'un territoire de 15,30 hectares situé sur la Commune de Gondenans-les-Moulins, dénommé « Grottes du Cirque » ;</li> <li>- Décider, dans les termes et selon les conditions du projet de décision présenté en <b>annexe 4</b>, le classement en Réserve Naturelle Régionale d'un territoire de 17,54 hectares situé sur la Commune d'Echenoz-la-Méline, dénommé « Grotte de la Baume » ;</li> <li>- Décider, dans les termes et selon les conditions du projet de décision présenté en <b>annexe 5</b>, le classement en Réserve Naturelle Régionale d'un territoire de 19,11 hectares situé sur la Commune de Frétingney-et-Velloreille, dénommé « Grotte de Baume Noire » ;</li> <li>- Habilitier la Présidente du Conseil régional à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces décisions.</li> </ul>			
POINT FINANCIER SUR L'EXERCICE			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP ouvertes :	0,00 €	AE ouvertes :	0,00 €
AP individualisées et/ou affectées :	0,00 €	AE affectées :	0,00 €
<b>Propositions du rapport en AP :</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Proposition du rapport en AE :</b>	<b>0,00 €</b>
AP disponibles :	0,00 €	AE disponibles :	0,00 €
Fiche de procédure n° :	22.11	La PRESIDENTE,	
Délibération de référence :	BP 2015		
Propositions adoptées		Mme Dufay	
DECISION :		La PRESIDENTE,	
Résultat du vote : Unanimité des membres présents ou représentés			
Mme Dufay		Imputation Budgétaire :	
Délibération n° :	Envoi Préfecture : mardi 29 septembre 2015		
15CP.346	Retour Préfecture : mardi 29 septembre 2015		
	Accusé de réception n° 025-232500017-20150924-lmc100000017410-DE		